

(S')ÉVALUER
POUR MIEUX

piloter SON PROJET

En amenant la collectivité à se poser les questions clés à chaque étape du projet d'ÉcoQuartier, la démarche d'évaluation permet d'identifier les dysfonctionnements concernant les aménagements et les processus mis en place, afin de procéder à des réajustements dans le projet ou ailleurs.

En vérifiant l'adéquation entre ses objectifs, les moyens qu'elle développe et les résultats atteints, la collectivité peut détecter d'éventuels dysfonctionnements : l'évaluation permet de faire des réajustements sur la méthode employée, les investissements engagés ou les objectifs définis dans le cadre du projet ou d'un autre projet.

L'implication des citoyens, principaux bénéficiaires du projet d'aménagement urbain, dans le processus de projet (de sa conception à son évaluation), permet d'en garantir une meilleure appropriation *in fine*.



© F. Pailler, Tours

LE RETOUR DU TERRAIN : DES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ENGAGÉES DANS L'ÉVALUATION

BORDEAUX MÉTROPOLE

Évaluation de tous les projets urbains afin de répondre à des enjeux d'efficacité et de performance de l'action publique, ainsi qu'à des enjeux d'économie. Un processus qui donne à tous les acteurs du projet un temps et une place pour s'exprimer, y compris les citoyens, et permet d'identifier les valeurs intrinsèques de chaque projet urbain.

TOULOUSE MÉTROPOLE

Le **Référentiel d'Aménagement et d'Urbanisme Durables**, outil facilitateur de la décision, à la fois dispositif d'évaluation tout au long du projet et stratégie continue d'amélioration. Il oblige à anticiper et réinterroger régulièrement certains objectifs, palliant ainsi les difficultés du déroulé d'une opération (durée longue, évolution des réglementations). Pour les projets en cours, il permettra d'identifier les points forts et les axes d'amélioration afin de préconiser l'intégration pertinente des critères de l'approche durable de l'urbanisme.

LYON MÉTROPOLE

Mise en place de la démarche « **quartiers durables** », définissant les objectifs et le niveau d'exigence pour les futurs projets de développement du territoire (renouvellement urbain, reconstitution de la ville sur elle-même, extension urbaine), à la fois validé politiquement et approprié par les services.

(S')ÉVALUER
POUR

fédérer LES PARTENAIRES DU PROJET

En favorisant un recueil de données contextuelles, et en mobilisant tous les acteurs, l'évaluation permet de constituer une mémoire du projet d'ÉcoQuartier. Ceci permet une capitalisation des expériences et l'émergence d'une culture commune de l'aménagement durable.

L'affichage des résultats atteints, la volonté d'intégrer les enseignements de l'évaluation dans une démarche d'amélioration des pratiques peuvent contribuer à l'émergence d'une culture du développement urbain durable.

La prise en compte des pratiques et des perceptions des habitants permettra de diffuser une culture de l'aménagement durable au delà des cercles initiés. Le rôle des citoyens dans l'évaluation est en effet primordial et reste à développer davantage.



© SEM Paris Seine/Paris

En mobilisant la donnée réelle, échantillonnée ou estimée, l'évaluation permet d'informer l'ensemble des parties prenantes du projet ; elle répond ainsi à un souci de transparence et contribue à l'instauration d'une relation de confiance entre les acteurs.

L'évaluation permet à la collectivité de rendre compte auprès des partenaires institutionnels et économiques qui investissent dans le projet, mais aussi de la population qui participe au processus et en est la première bénéficiaire. L'évaluation répond à un souci

de transparence et contribue à l'instauration d'une confiance entre les acteurs du projet pour qu'ils continuent à s'engager dans l'opération et/ou s'engagent dans d'autres actions. En alimentant ainsi les échanges sur le projet, cela permet de le pérenniser.

LE RETOUR DU TERRAIN : DES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ENGAGÉES DANS L'ÉVALUATION

STRASBOURG EUROMÉTROPOLE

Élaboration et mise en œuvre d'un suivi **en continu**, une démarche basée sur des indicateurs transversaux et innovants cherchant à amener un éclairage nouveau et provoquer le débat entre les acteurs du projet urbain (ex : bilan carbone de l'habitant de l'ÉcoQuartier, contribution au déficit de la balance commerciale française). Une démarche qui tente de briser la fragmentation des connaissances détenues par chacun des acteurs du projet urbain, et vise à centraliser les données détenues par différents partenaires.

VILLE DE PARIS

Réalisation et diffusion sur **paris.fr** de **plaquettes de communication** autour de l'évaluation de trois ÉcoQuartiers labellisés ayant participé à une campagne-test d'évaluation des engagements liés à l'eau, à l'énergie et aux déchets, initiée par le ministère. Ces plaquettes comprennent également les résultats des enquêtes menées auprès des habitants de ces ÉcoQuartiers.

VILLE DE TOURS

Pratique d'enquêtes auprès des habitants permettant au maître d'ouvrage de tirer parti des ressentis des principaux destinataires du projet dans la finalisation de la ZAC Monconseil, notamment en prenant en compte ces retours dès la conception de la zone au nord de l'opération.



© S. Spach, Hédé-Bazouges

LE RETOUR DU TERRAIN : DES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ENGAGÉES DANS L'ÉVALUATION

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Mise en place d'une **contractualisation dès l'amont avec les gestionnaires** pour anticiper et donc faciliter le recueil de données et l'évaluation d'un projet urbain en cours, tirant ainsi profit des enseignements de la campagne-test d'évaluation des engagements concernant l'énergie, les déchets, et l'eau de son ÉcoQuartier Ravine Blanche, labellisé en 2013.

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

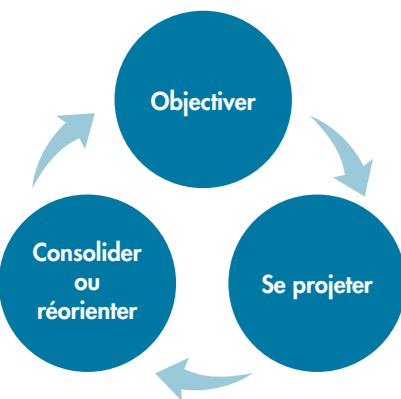
Engagement volontaire des habitants, qui ont notamment pesé volontairement leurs déchets pendant un mois pour pallier le déficit de données réelles sur le périmètre de l'ÉcoQuartier évalué. Ce sont également les habitants qui sont les meilleurs ambassadeurs de la qualité de vie dans leur quartier, dans leur habitation et qui font part de « leur » propre évaluation : « *Aujourd'hui, on peut construire une maison avec des matériaux écologiques à des prix abordables ! On consomme peu d'énergie pour se chauffer et ce sont des maisons où on se sent bien* » Habitant Hédé Bazouges (source BRUDED).

VILLE DE GRENOBLE

L'évaluation des politiques publiques au cœur de l'action de la municipalité, en particulier : désignation d'une adjointe au maire en charge de l'évaluation et la prospective, les politiques publiques mises en place par la municipalité intègrent de manière explicite le fait qu'elles seront évaluées. (Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation *ad hoc* pour chacune d'entre elles, et qui cherche à associer décideurs, opérateurs, partenaires et bénéficiaires). Rapports d'évaluation rendus publics, *a minima* sur le site internet de la ville.



© Cerema, Blagnac



(S')ÉVALUER
ET

changer LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT

En contractualisant avec les prestataires, et en les soumettant dès l'amont à une obligation de résultats ou de collecte et mise à disposition de données, l'évaluation donne à chacun une part de responsabilité.

La perspective d'une évaluation tout au long du projet et de la vie de l'ÉcoQuartier, permet de contractualiser avec les prestataires en les soumettant dès l'amont à une obligation de résultats sur la qualité et/ou les performances attendues.

La disponibilité des données (collecte et mise à disposition) peut être intégrée dès

l'amont du projet via des contrats avec des gestionnaires. Une telle anticipation permet d'optimiser les moyens du projet.

Le changement de pratiques peut être impulsé par les citoyens eux-mêmes, par leur engagement volontaire ou leur participation à des comités d'évaluation, ce qui ancre les nouvelles pratiques de manière plus pérenne.

De la charte au label ÉcoQuartier, et après ?

Le label ÉcoQuartier reconnaît les ambitions et les qualités d'une opération une fois celle-ci réalisée. Fondé sur les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier, ce label témoigne d'une attention portée au cadre de vie, à son appropriation par les usagers, autant qu'aux démarches mises en œuvre : participation, pilotage concerté du projet, faisabilité économique dès l'amont, etc.

Dans la démarche de renouvellement du label, impulsée par la ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse, l'encouragement à l'évaluation est une priorité, à travers « l'application de la labellisation à l'ensemble du cycle de production de l'ÉcoQuartier, depuis la conception jusqu'à la vie quotidienne des habitants ».

Il est ainsi important de s'assurer de la qualité et du cadre de vie qu'offre l'ÉcoQuartier pour les habitants et les usagers, d'évaluer sa contribution environnementale et les manières dont il répond aux enjeux de développement territorial.

Une culture de l'évaluation à développer

Conception, programmation, chantier, livraison puis vie du quartier, chaque étape requiert un suivi particulier qu'il faudra anticiper dès l'amont afin d'être en capacité de mesurer l'atteinte des ambitions.

A l'instar de la ville de Grenoble qui a fait le choix innovant et ambitieux d'institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques, toute collectivité doit pouvoir disposer d'outils simples et faciles à mobiliser permettant d'interroger ses pratiques et ses choix, et d'adopter une gouvernance éclairée.

Que s'est-il
passé ?

Sommes-nous
satisfaits
du résultat ?

Comment
améliorer notre
action publique ?

Du label à l'évaluation pour tous

Dans la continuité de la démarche ÉcoQuartier, le ministère du Logement et de l'Habitat durable souhaite proposer aux collectivités des clés ainsi qu'un cadre commun pour anticiper l'évaluation de leurs ÉcoQuartiers et en faciliter la mise en œuvre.

Le ministère pilote depuis plusieurs années différents travaux sur l'évaluation des opérations d'aménagement durable, ayant conduit à la construction collective d'un « référentiel partagé pour l'évaluation des ÉcoQuartiers ». Le « référentiel national pour l'évaluation des ÉcoQuartiers » fait l'objet d'une publication à part, mise à disposition sur le site internet ÉcoQuartier (www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/evaluation). Il constitue la porte d'entrée sur la boîte à outils qui propose aux collectivités des ressources complémentaires.

Cette boîte à outils est construite et enrichie avec les partenaires de la démarche, en particulier les collectivités qui en sont les principales destinataires.

DIFFÉRENTES DÉMARCHES POUR CONSTRUIRE LE RÉFÉRENTIEL ET SA BOÎTE À OUTILS

Le ministère a notamment mobilisé :

- Le Comité Scientifique ÉcoQuartier, qui a produit des méthodes et livré des éléments pour l'évaluation en s'appuyant sur la charte ÉcoQuartier.
- Les collectivités, qui ont participé à un groupe de travail en vue de la construction d'un référentiel pour l'évaluation, et ont été sollicitées pour participer à des tests de terrain. Des collectivités labellisées en 2013 et 2014 ont participé à une campagne-test sur l'évaluation des engagements énergie, déchets, et eau de la charte ÉcoQuartier, selon une méthodologie établie par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Cette campagne a été riche en enseignements, retranscrits dans la boîte à outils.
- Le Cerema, qui a accompagné le ministère dans l'animation de ces différentes réflexions et la mise en cohérence de l'ensemble de ces éléments.



Cerema Territoires et ville
2, rue Antoine Charial CS 33927
69426 Lyon Cedex 03
www.cerema.fr
www.territoires-ville.cerema.fr



**Ministère du Logement
et de l'Habitat durable**
Direction générale
de l'Aménagement,
du Logement
et de la Nature
92055 La Défense cedex
www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

Conception graphique : SevenDesign, Lyon

© Cerema, Bordeaux

Vers une évaluation des ÉcoQuartiers

UN RÉFÉRENTIEL NATIONAL
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE